

« Atteintes à l'environnement et problèmes de santé publique » Journée d'étude, MESHS, Lille, 12 octobre 2020.

Organisation : Alexia Jonckheere, Laurent Mucchielli, Grégory Salle

Communications : Eliabel Agard, Renaud Bécot, Jean-Noël Jouzel, Sezin Topçu

Dans le cadre d'un projet en partenariat de la Maison européenne des sciences de l'homme et de la société (MESHS), soutenu par le Groupe de recherche européen sur les normativités (GERN), cette journée d'étude a réuni des collègues dont les travaux concernant l'environnement et/ou la santé ne portent pas directement sur la question de la « délinquance environnementale » (*environmental crime*), mais permettent de l'aborder ou de la soulever d'une manière ou d'une autre. C'est sur cet effort de connexion qu'ont principalement porté les échanges.

Eliabel Agard (LAMES) : « L'administration face aux pollutions industrielles : entre contrôle et négociation »

Le golfe de Fos-sur-Mer est la deuxième plus grande concentration de sites industriels classés « SEVESO » de France. Les effets sanitaires des pollutions industrielles sur les populations riveraines de cette zone industrialo-portuaire sont désormais prouvés scientifiquement. Pour limiter ces pollutions, les exploitants sont soumis au régime de l'autosurveillance, et au contrôle des inspecteurs de l'environnement, agents assermentés disposants de pouvoirs de police. Pourtant, le contrôle des pollutions industrielles s'apparente davantage à une négociation qu'à un contrôle, contribuant ainsi au « traitement différentiel des illégalismes » théorisé par Michel Foucault. Une approche interdisciplinaire, à la fois juridique et sociologique, nous permet d'identifier des blocages à l'effectivité du droit des pollutions industrielles. Parmi les vecteurs d'effectivité, nous évoquons la cohérence de l'ordre juridique, la capacité de détection des infractions et le caractère dissuasif des sanctions prononcées.

Page : <https://www.lames.cnrs.fr/spip.php?article1121>

Renaud Bécot (PACTE) : « Usages et limites de la notion de "violence environnementale". À partir des cas de Feyzin (1966) et Lubrizol (2019) »

La notion de *slow violence*, traduite imparfaitement par « violence environnementale », est abondamment citée depuis l'ouvrage fondateur de Rob Nixon (2011). Il avance une définition souple de la « slow violence », en désignant des phénomènes qui se déploieraient « graduellement et hors de nos vues », caractérisant ainsi « une violence par usure qui n'est précisément jamais considérée comme une violence » et qui affecte principalement les classes populaires. Professeur de littérature, l'auteur forge sa réflexion dans le champ des *cultural studies*. Or, la notion de « violence lente » est reprise par quelques chercheurs en sciences sociales et juristes : s'ils critiquent le manque de robustesse et l'imprécision de l'approche de Nixon, ils invitent à préciser certains aspects de la réflexion sur la violence environnementale. Premièrement, ils s'interrogent sur la manière de mieux caractériser les relations entre des phénomènes de violence environnementale et les lois, en éclairant la manière dont le droit peut faciliter par exemple la dépossession de certains territoires. Deuxièmement, la principale critique réside dans la nécessité de mieux identifier les leviers structurels qui participent à la formation de situations de violence. Plusieurs chercheurs insistent ainsi sur la nécessité de mieux éclairer le continuum entre les inégalités socio-écologiques, de mieux comprendre l'articulation entre la « fabrique du doute » scientifique et la manière dont le doute se traduit dans des politiques territorialisées. Troisièmement, plusieurs auteurs suggèrent l'importance de saisir les manières de surmonter les situations de violence environnementale, en éclairant la diversité des formes de « justice » qui peuvent être forgées : depuis la « justice épistémique » jusqu'à la « justice par les récits » (*narrative justice*).

Afin de mettre à l'épreuve ces réflexions sur la manière de définir la violence lente, la seconde partie

de la présentation portait sur la séquence de quelques années qui précèdent et suivent le désastre de la raffinerie de Feyzin (1966). Sur ce territoire, le champ lexical de la violence est d'abord mobilisé par la population qui nourrit le sentiment d'une perte de son espace vécu : la dépossession du territoire, sa programmation productive par des capitaux extérieurs à la population locale, apparaît comme une première forme de violence. Deuxièmement, les conditions d'implantation de la raffinerie témoignent d'une marginalisation des expertises portant sur les pollutions générées par la raffinerie. Troisièmement, l'asymétrie de moyens dans la manière de produire un récit sur la vie du territoire témoigne de la capacité des industriels à s'imposer dans les médias qui structurent la vie locale, mais aussi parfois d'organiser des phases de silence, en particulier lors des crises (au lendemain de l'explosion). Ces moments de silence laissent l'initiative de la prise de parole aux autorités publiques, qui remplissent ainsi un rôle de pare-foudre et de protection de la continuité industrielle. Enfin, les procédures judiciaires consécutives à la catastrophe témoignent de l'impossibilité de penser une « violence environnementale » dans le cadre du régime administré des pollutions et risques industriels, dans la mesure où, dès lors que l'autorisation est délivrée et les prescriptions respectées, l'activité industrielle est hors de cause.

Page : <https://www.pacte-grenoble.fr/membres/renaud-becot>

Jean-Noël Jouzel : « La routinisation de la mesure. Les difficiles relations entre production scientifique et évaluation des risques des pesticides »

Les pesticides et leurs effets sur la santé ont défrayé la chronique au cours de la dernière décennie. Ces produits ont en particulier été mis en cause en raison des dangers qu'ils représentent pour la main-d'œuvre agricole, qui constitue, de loin, la population humaine la plus exposée. Cette controverse a été nourrie par la multiplication d'enquêtes épidémiologiques mettant en évidence la surincidence, parmi les agriculteurs exposés aux pesticides, de pathologies chroniques (maladies de Parkinson, hémopathies malignes, cancers de la prostate...). Ces résultats conduisent à questionner les fondements des politiques d'autorisation de mise sur le marché des pesticides, qui s'appuient essentiellement sur des tests toxicologiques pour évaluer les risques de ces produits et déterminer les conditions de leur commercialisation et de leur « usage contrôlé ». Cette communication montre que cette approche a conduit à définir les agriculteurs comme les principaux responsables des dégâts sanitaires et environnementaux causés par les pesticides. Elle souligne la difficulté que représente, pour les agriculteurs concernés, le fait de se retourner contre les firmes productrices pour obtenir une indemnisation lorsque eux-mêmes sont victimes des nuisances induites par les pesticides.

Page : <https://www.sciencespo.fr/cso/fr/chercheur/Jean-No%c3%abl%20Jouzel/974.html>

Sezin Topçu : « Rendre la contamination radioactive légitime : accidents nucléaires et reconstruction 'geo-biologique' »

Cette communication vise à décrypter les calculs, hypothèses, arrangements et dispositifs qui sous-tendent les politiques officielles dites de reconstruction post-catastrophe en matière nucléaire. Nous mettrons en premier lieu le projecteur sur les cadres juridiques et réglementaires élaborés dans les années 1950 et 1960 en matière de responsabilité civile des exploitants nucléaires (en cas d'accident). Nous porterons ensuite le regard sur les politiques de zonage qui en ont découlé, et qui ont subi d'importantes transformations suite à la survenue d'accidents réels (Tchernobyl 1986, Fukushima 2011). Celles-ci ont progressivement ouvert la voie à la montée en parallèle de trois visions de reconstruction -- centrées respectivement sur le 'géographique' (environnements 'physiques'), le 'biologique' (santé publique) et le 'psychosocial' (perception publique des risques) -- à la fois imbriquées et en tension, que nous proposons d'analyser.

Page : <http://cems.ehess.fr/index.php?2543>

Page de la journée : https://www.meshs.fr/page/atteintes_a_environnement_et_sante_publique